

MASTERCLASS

Livret d'accueil des apprenants



CONTACTS :

ADRESSE
Les-Tilleuls.coop
82 rue Winston Churchill
Bâtiment Triptic
59160 Lomme
FRANCE

TEL
03 66 72 43 94

EMAIL
masterclass@les-tilleuls.coop

SITE WEB
<https://les-tilleuls.coop/masterclass>



SOMMAIRE

Présentation	3
Les-Tilleuls.coop en quelques mots	4
Nos formateurs	6
Notre organigramme	9
Vie pratique du stagiaire	11
Où se loger à Lille ?	10
Où se restaurer à Lille ?	11
Où se loger à Nantes ?	15
Où se restaurer à Nantes ?	16
Moyens d'accès	17
Règles de sécurité	19
Règlement intérieur	20



PRÉSENTATION

Fondée en 2011, Les-Tilleuls.coop est une ESN spécialiste de l'e-commerce, des technologies du Web et de l'open source.

Au-delà de son expertise technique, Les-Tilleuls.coop c'est aussi depuis sa fondation une **Scop** (Société Coopérative et Participative) détenue à 100% par ses salarié·e·s. Sa gouvernance est **démocratique** (1 personne = 1 voix), **transparente** et chaque recrue est vouée à devenir coopérateur·trice.

En addition de nos services de développement web, expertise et conseil, nous avons créé des parcours de formations de tous niveaux permettant de répondre aux attentes et exigences du Web de demain.

Nos programmes sont conçus par une équipe d'expert-es, mainteneurs, auteur·ices et speakers des technologies enseignées. Développement front-end, back-end, API, DevOps ou conteneurisation... Afin de vous aider dans vos objectifs de progression, nous concevons des plans de formations adaptés à vos exigences.

Chaque année, nous formons des centaines de collaborateurs, en France comme à l'étranger. Que ce soit en inter ou en intra, à distance ou sur place, pour des groupes pré-constitués ou des travailleurs indépendants : nous vous accompagnons au mieux dans votre montée en compétences.

Nos thématiques de formation

→ API

Apprenez les concepts et les enjeux techniques des API. Découvrez comment créer et déployer une API sécurisée en suivant les bonnes pratiques et standards du Web.

→ BACK-END

Comprenez les mécanismes et fondements et frameworks PHP modernes, associez théorie et pratique afin de maîtriser le développement d'applications web optimisées.

→ FRONT-END

Renforcez vos connaissances sur les librairies et frameworks front-end de pointe, vous permettant de produire des applications modulaires, robustes et efficaces.

→ INDUS/DEVOPS

Améliorez la productivité de votre équipe, garantisiez la qualité et la fluidité de vos projets en appréhendant les outils constituant l'usine logicielle.

LES-TILLEULS.COOP EN QUELQUES MOTS

→ Une large gamme de services

Les-Tilleuls.coop est une ESN sous forme de Scop fondée à Lille mais basée également à Paris, Nantes et Lyon. Nous accompagnons depuis 13 ans notre clientèle dans la réalisation de solutions basées sur des logiciels libres à travers une large gamme de services : direction technique, conseil, développement, formation, direction de projet, architecture logicielle, hébergement.

→ Démocratie et autogestion

En tant que Société coopérative, Les-Tilleuls.coop promeut un projet social basé sur des valeurs fortes. Celui-ci vise à remettre l'humain au cœur de l'entreprise autour de cinq grands principes : l'autogestion, l'équité sociale, l'ESS, le partage des connaissances, la lutte contre les discriminations et les exclusions.

→ Une expertise reconnue

Mainteneurs et contributeurs à Symfony et d'une centaine d'autres projets open source (API Platform, FrankenPHP, Mercure.rocks, Vulcain.rocks, React ESI, ESQ...), nous sommes aussi les créateurs du framework API Platform : une solution permettant de créer en quelques minutes des API web modernes, complètes et puissantes tout en permettant une liberté totale en termes de définition et de personnalisation.

→ Un accompagnement sur la durée

L'ouverture et le partage des connaissances sont des valeurs fortes au sein de notre entreprise. Nos programmes de formation sont évolutifs selon vos besoins. Vous bénéficierez d'un suivi personnalisé tout le long de votre formation, et même après.

→ Formateurs, mais pas que !

Nos formations sont tenues et élaborées par des expert·e·s des technologies enseignées, auteur·rices, speakers et contributeurs aux logiciels libres.

CHIFFRES CLÉS

13
ANS

DE RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE

Plus de
60

COLLABORATEURS
EN FRANCE
ET DANS LE MONDE

1

CO-GÉRANCE
MIXTE

NOS FORMATEUR·ICE·S



Marion AGÉ

Marion est co-gérante et directrice technique. Experte en développement e-commerce, Symfony/API Platform et Vue.js, elle aime travailler à apporter une architecture et des solutions à des besoins métiers complexes en accompagnant les équipes dans leur quotidien.



Grégoire HÉBERT

Spécialiste de PHP avec Symfony et API Platform, auteur d'un livre sur REST, également conférencier et enseignant, Grégoire aime partager ses compétences afin de mettre en place des projets qualitatifs grâce à ses 10 années d'expérience en développement, conseil, audit et architecture.



Quentin BARLOY

Quentin est développeur PHP chez Les-Tilleuls.coop. Spécialiste Symfony, il maîtrise également des technologies telles que Elasticsearch ou Kubernetes.



Antoine BLUCHET

Expert Full-Stack, Antoine contribue à des logiciels Open Source depuis bientôt 10 ans, comme Symfony, API Platform ou Laravel. Auteur et mainteneur de modules JavaScript, il maîtrise également Node.js et de nombreux frameworks (Nest, Angular, React). Il est aussi formateur, blogueur et conférencier.



Vincent CHALAMON

Vincent est architecte logiciel, coach et formateur Symfony, API Platform et Docker. Membre de la core-team API Platform, il intervient régulièrement en tant que speaker lors de nombreuses conférences.



Alan POULAIN

Alan est consultant à Les-Tilleuls.coop où il réalise des audits, de l'architecture ou encore du coaching pour aider les équipes à intégrer des bonnes pratiques. Il a à la fois la casquette front (React, TypeScript) et back (PHP, Symfony, API Platform). Il est membre de la core team API Platform et s'occupe notamment de API Platform Admin et des composants GraphQL et MongoDB.



Thomas COLIN

Lead Développeur JavaScript chez Les-Tilleuls.coop, spécialiste React avec une appétence pour les sujets d'UI/UX et une approche multiplateforme (applications web, mobile, desktop), développe depuis bientôt 10 ans.



Grégory COPIN

Grégory a plus de 20 ans d'expérience en intégration, développement (front et back), CMS et de solutions e-commerce. Il est également conférencier, auteur et il adore débattre de tout ... et un peu de rien.



Kévin DUNGLAS

Kévin est le fondateur de Les-Tilleuls.coop. Membre de la core team Symfony et Caddy, il est le créateur du framework API Platform, de FrankenPHP et Mercure.rocks. Contributeur à plus d'une centaine de projets libres à son actif, il est également conférencier, rédacteur d'articles et livres techniques ainsi qu'enseignant à l'Université de Lille.



Julien FRANCOZ

Julien est Site Reliability Engineer chez Les-Tilleuls.coop. Il a une dizaine d'années d'expérience en tant qu'architecte/devops spécialisé sur Kubernetes et tout son écosystème (CI/CD...).



Albin Kester

Albin est Lead Developer Full Stack chez Les-Tilleuls.coop. Arrivé dans nos effectifs en 2021, il a débuté sa carrière il y a 14 ans, au sein de plusieurs agences web. Il a découvert Symfony avec sa version 1.2 et a depuis su naviguer à travers les évolutions technologiques de ce framework, développant ainsi une expertise complète.



Emmanuel Averty

Emmanuel est développeur expert fort de 25 ans d'expérience dans le domaine des ERP, sites et API web. Il est spécialiste certifié de Symfony et de API Platform en backend, il maîtrise Vue.js pour le frontend. Toujours proche des équipes métiers pour répondre à leurs besoins, il donne également des formations et accompagne des alternants dans leur apprentissage.

NOTRE ORGANIGRAMME



VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

Où se loger à Lille ?



Hotel Lille Europe - Euralille

Avenue le Corbusier
59000 Lille

TEL

03 28 36 76 76

EMAIL

infos@hotel-lille-europe.com



Hôtel Novotel Suites Gare Lille Europe

Bd de Turin,
59000 Lille

TEL

03 20 74 70 70

EMAIL

H5240@ACCOR.COM

Où se restaurer à Lille ?



Prima Fila

73 Quai de l'Ouest
59000 Lille

MARDI AU SAMEDI

12h00-14h00 / 19h00-22h00



Alexens

175 Avenue de Bretagne
59000 Lille

LUNDI AU VENDREDI

10h00-14h00 / 17h00-22h30



La Buissonnière

150 rue Anatole France
59160 Lille

LUNDI AU VENDREDI

12h00-14h00

JEUDI ET VENDREDI

18h00-21h00

MOYENS D'ACCÈS



VOITURE

**82 Rue Winston Churchill
Bâtiment Triptic - 59160 Lomme**

Parking gratuit sur simple demande,
dans la limite des places disponibles.



MÉTRO

Prendre la **ligne 2** en direction de
Saint Philibert, arrêt **Canteleu**.



BUS

Prendre les lignes **18, 76** ou **78**.
Descendre à l'arrêt **Euratechnologies**.



BORNE V'LILLE

S'arrêter à la borne
Euratechnologies ou **Canteleu**.



Où se loger à Nantes ?



ibis Nantes Centre Gare Sud

3 All. Baco
44000 Nantes

TEL
02 40 20 21 20

EMAIL
H0892@accor.com



Novotel Nantes Centre Gare

3 Rue de Valmy
44000 Nantes

TEL
02 51 82 00 00

EMAIL
H1571@accor.com



Appart'City Confort Nantes Cité des Congrès

2 Rue Emile Masson
44 000 Nantes

TEL
02 51 82 00 00

EMAIL
nantes-chateau@appartcity.com

Où se restaurer à Nantes ?



Ichizen - Japonais

11 Rue Fouré
44000 Nantes

LUNDI

12h00-14h00

MARDI AU VENDREDI

12h00-14h00 / 19h00-22h30

SAMEDI

19h00-22h30



NEOpolitan - Pizzeria

8 All. Baco
44000 Nantes

MARDI AU VENDREDI

12h00-14h00 / 19h00-21h00

SAMEDI

19h00-21h30



Le Café du Marché - Brasserie

2 rue de Mayence
44000 Nantes

LUNDI

9h00-19h00

MARDI AU VENDREDI

12h00-14h00 / 19h00-21h00

MOYENS D'ACCÈS



VOITURE

2 bis rue des Olivettes
44000 Nantes



VOITURE AUTOPARTAGE

Citiz
Station autopartage **Monteuil**.



BUS

Prendre les lignes **54**, **C2** ou **C3**.
Descendre à l'arrêt **Monteuil**.



BORNE BICLOO

053 - OLIVETTES
44 000 Nantes



Où se loger à Lyon ?



Campanile Lyon Gare - Part Dieu

31, rue Maurice Flandrin
69003 Lyon

TEL

04 72 36 31 00

EMAIL

salle2.lyon.partdieu@campanile.fr



ibis Lyon Gare La Part-Dieu

10 Pl. Pierre Renaudel
69003 Lyon

TEL

04 78 95 42 11

EMAIL

H0618@accor.com

Où se restaurer à Lyon ?



Le Crayon

79 Rue Baraban,
69003 Lyon

LUNDI AU VENDREDI
08h30-16h00



Ciao Nonna

8 Av. Georges Pompidou,
69003 Lyon

LUNDI AU DIMANCHE
08h30-16h00



Original Falafel

70 Bd Marius Vivier Merle,
69003 Lyon

LUNDI AU VENDREDI
11h45-14h00 / 17h00-22h00

MOYENS D'ACCÈS



VOITURE

Immeuble LE PRESIDENT
40/42 Av. Georges Pompidou
69003 Lyon



VOITURE AUTOPARTAGE

Citiz
Station **Place de la Ferrandière**



BORNE VELO'V

Arrêt **Place de la Ferrandière.**



METRO & TRAMWAY

Métro B arrêt **Gare de Lyon Part Dieu**
Tramway Arrêt **Thiers - Lafayette**



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les apprenants devront veiller à leur sécurité personnelle ainsi qu'à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins, au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammables ou toxiques.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité. Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Général

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Hygiène et sécurité

Article 2

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions.

Discipline générale

Article 3

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De quitter le stage sans motif,
- D'emporter aucun objet sans autorisation écrite.

Sanctions

Article 4

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Garanties

Article 5

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une

notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Représentation des stagiaires

Article 11

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 13

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 14

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Publicité du règlement

Article 16

Un exemplaire du présent règlement est affiché dans les salles de formation.